



INTERGOVERNMENTAL OCEANOGRAPHIC COMMISSION  
COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE  
COMISIÓN OCEANOGRÁFICA INTERGUBERNAMENTAL  
МЕЖПРАВИТЕЛЬСТВЕННАЯ ОКЕАНОГРАФИЧЕСКАЯ КОМИССИЯ

اللجنة الدولية الحكومية لعلوم المحيطات

政府间海洋学委员会

UNESCO – 7 Place de Fontenoy - 75352 Paris Cedex 07 SP, France  
<http://ioc.unesco.org> – tél.: +33 (0)1 45 68 03 18  
Courriel: [v.ryabinin@unesco.org](mailto:v.ryabinin@unesco.org)

**Lettre circulaire de la COI n° 2940**  
(Disponible en anglais, français, espagnol et russe)

IOC/VR/XY/pbo  
18 mars 2023

Aux : Agences nationales officielles de coordination chargées d'assurer la liaison  
avec la COI (États membres)  
Chefs exécutifs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales  
coopérant avec la COI

Cc : Président et Vice-Présidents de la Commission  
Délégations permanentes et missions d'observation des États membres  
de la COI auprès de l'UNESCO  
Commissions nationales pour l'UNESCO des États membres de la COI  
Bureaux des principaux organes subsidiaires (scientifiques, techniques et régionaux)  
de la COI

**Objet: Invitation à la trente-deuxième session de l'Assemblée de la COI,  
du 21 au 30 juin 2023, et à la cinquante-sixième session du Conseil  
exécutif de la COI, le 20 juin 2023, au Siège de l'UNESCO à Paris**

Au nom du Président de la COI, M. Ariel H. Troisi, j'ai le plaisir de vous inviter à participer à la 32<sup>e</sup> session de l'Assemblée de la COI. Elle se tiendra au siège de l'UNESCO du 21 au 30 juin 2023. Les États membres du Conseil exécutif de la COI se réuniront la veille pour la 56<sup>e</sup> session du Conseil, le 20 juin 2023. A cette session, le Conseil remplira les fonctions de comité directeur pour l'Assemblée et les membres du Conseil exécutif participeront au processus de consultation pour la nomination du prochain Secrétaire exécutif de la COI. Une lettre circulaire sur cette question en particulier vous parviendra très prochainement.

L'ordre du jour provisoire de l'Assemblée fournit une vue d'ensemble des faits nouveaux relatifs à l'activité de la Commission au cours de l'exercice biennal, essentiellement par le biais des rapports de ses organes subsidiaires. Certains points devant faire l'objet d'un rapport, dont l'inscription avait été demandée par l'Assemblée et le Conseil exécutif à leurs dernières sessions, seront traités dans mon rapport au titre du point 3.2. L'ordre du jour provisoire et le calendrier ci-joints ont été établis en consultation avec le Bureau lors de sa réunion de janvier dernier. Compte tenu de la nature technique de certains points de l'ordre du jour, il serait vivement apprécié que les délégations gouvernementales envisagent de désigner des représentants et des experts connaissant bien les sujets traités au cours de la session. Je renouvelle mon appel auprès des États membres d'accorder toute l'attention voulue à l'équilibre entre les sexes dans la composition de leur délégation.

**Président**

M. Ariel Hernan TROISI  
Secrétaire technique, Service  
hydrographique  
et océanographique de la marine  
Av. Montes de Oca 2124  
C1270ABV Buenos Aires  
ARGENTINE

**Sécretaire exécutif**

M. Vladimir RYABININ  
Commission Océanographique  
Intergouvernementale— UNESCO  
7 Place de Fontenoy  
75352 Paris Cedex 07 SP  
FRANCE

**Vice-présidents**

Mme Marie-Alexandrine SICRE  
Directrice de Recherche  
Centre national de la recherche scientifique  
(CNRS)  
3 rue Michel Ange  
75016 Paris  
FRANCE

M. Alexander FROLOV  
Assistant du Président  
Centre national de recherche "Kurchatov  
Institute"  
Academika Kurchatova pl., 1  
123182 Moscou  
FEDERATION DE RUSSIE

M. Frederico Antonio SARAIVA NOGUEIRA  
Commandant (Ret) Directorate  
of Hydrography and Navigation  
Rua Barao de Jaceguai S/N  
24048-900 Niterói  
BRESIL

M. Srinivasa Kumar TUMMALA  
Director  
Indian National Centre for Ocean  
Information Services (INCOIS)  
Pragathi Nagar (BO), Nizampet (SO)  
Hyderabad 500090  
INDE

M. Karim HILMI  
Directeur de recherche  
Institut national de recherche halieutique  
(INRH)  
02, Boulevard Sidi Abderrahmane Ain  
Diab  
20180 Casablanca  
MAROC

Le document relatif aux décisions à adopter est le document d'orientation de la session. Il contient les premiers projets de décision formelle et les projets de résolution proposés par les États membres pour chaque point. J'invite les États membres et les organisations partenaires à coopérer étroitement avec le Secrétariat à la rédaction des décisions de la session. Je vous prie de bien vouloir le faire le plus tôt possible. Une première version évolutive du document relatif aux décisions à adopter sera disponible sur le site Internet de l'Assemblée : <https://oceanexpert.org/event/3837>. Comme il est habituel à la COI, les décisions seront examinées à l'écran et adoptées immédiatement après examen du point de l'ordre du jour correspondant.

Les projets de résolution (DR) doivent être présentés par un ou plusieurs États membres conformément au document [IOC/INF-1315](#) au plus tard le vendredi 16 juin à 10 heures, à l'exception du projet de résolution sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation de la Commission qui sera présenté par le Comité financier au cours de la session. Un formulaire de soumission des projets de résolution figure en pièce jointe.

Comme stipulé à l'article 9 du Règlement intérieur, tout Etat membre de la Commission ou toute organisation partenaire peut, au plus tard deux mois avant la date d'ouverture de la session, soit le 21 avril 2023, proposer au Secrétariat l'inscription de questions supplémentaires appelant une décision. Les Etats membres/organisations partenaires qui demandent l'inscription d'une question supplémentaire doivent en même temps soumettre au Secrétariat un document de travail succinct contenant un bref rappel des faits (800 mots maximum) et indiquant l'action requise de l'Assemblée, et le cas échéant, les incidences financières, ainsi qu'un projet de décision.

Outre les débats formels en séance plénière, une Journée des sciences océaniques (OSD) sera organisée le 22 juin pour débattre des défis actuels de l'océanographie, potentiellement en présence d'un public plus large. Les thèmes de discussion de l'OSD seront : les opportunités et les défis de l'adaptation et de l'atténuation du changement océanique ; suivi d'une session mettant l'accent sur les contributions actuelles de la COI à la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, et d'un dialogue sur les perspectives, les avantages et les défis d'une potentielle augmentation des contributions des programmes de la COI et des organes subsidiaires régionaux à la Décennie.

L'élection du Bureau de la Commission et des membres du Conseil exécutif se déroulera pendant la session de l'Assemblée, conformément aux dispositions techniques figurant à l'appendice du Règlement intérieur de la COI. Les candidatures doivent impérativement parvenir au Secrétariat au moins deux jours ouvrables avant la date des élections prévues le mercredi 28 juin 2023.

Pour des raisons de sécurité et à des fins d'organisation, il est particulièrement important que les États membres de la COI et les organisations partenaires communiquent d'abord au Secrétariat la liste complète des membres de leur délégation en indiquant par ordre de préséance les noms du chef de délégation désigné, des représentants, suppléants et conseillers qu'ils ont désignés pour la session, en adressant une copie à leur délégation permanente auprès de l'UNESCO le cas échéant. De plus, tous les participants aux sessions doivent s'inscrire individuellement sur la plateforme d'inscription en ligne dédiée, qui sera ouverte à <https://ioc-registration.civi-go.net> à partir du 15 avril. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Internet de la session ou contacter le Secrétariat (c/o Patrice Boned, [p.boned@unesco.org](mailto:p.boned@unesco.org)).

En raison du niveau élevé d'activités au siège pendant le mois de juin, les délégations souhaitant organiser un événement ou offrir un service de café et de thé pendant la session sont invitées à contacter le service de conférence ou le service de restauration dès que possible et à en informer le Secrétariat. La liste des événements parallèles et des lieux d'organisation sera affichée sur le site Internet de l'Assemblée.

En marge de l'Assemblée, il est également rappelé aux États membres que chaque « groupe électoral » sera invité à choisir un des experts membres du Comité directeur du GOOS pour un mandat de deux ans, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025, conformément à la résolution XXVI-

8 de la COI établissant le Comité directeur. Ces cinq experts devront fournir, outre leur expertise technique, des avis stratégiques et des orientations au Comité directeur du GOOS afin d'aligner les activités du GOOS sur les décisions des organes directeurs de la COI. Veuillez noter que la langue de travail du Comité directeur du GOOS est l'anglais. Les vice-présidents de la COI piloteront le processus de sélection finale parmi les États membres de leur groupe électoral, si possible par consensus, et présenteront les candidats à la nomination lors de la 32<sup>e</sup> session de l'Assemblée. Les candidatures, accompagnées du curriculum vitae des intéressés, devront être soumises au secrétariat du GOOS (f.collins@unesco.org) au plus tard le 30 avril 2023.

Le Secrétariat de la COI se réjouit à la perspective de vous accueillir à Paris.

Je vous prie d'agréer les assurances de ma très haute considération,

*[signature]*

Vladimir Ryabinin  
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

Ordre du jour provisoire de la 32<sup>e</sup> session de l'Assemblée (COI-32/2.1.Doc Prov.)  
Calendrier provisoire de la session (IOC-32/2.1.Doc add Prov.)  
Formulaire de soumission des projets de résolution  
Ordre du jour provisoire de la 56<sup>e</sup> session du Conseil exécutif (IOC/EC-56/2.1.Doc Prov.)

Ressources complémentaires en ligne :

Liste des membres actuels du [conseil exécutif de la COI \(2021-2023\)](#)  
Formulaires de candidature aux élections de la COI : [présidence](#) ; [vice-présidence](#) et [membres](#)